



PAR COURRIEL

Québec, le 3 octobre 2024

Monsieur Robert Murray
Porte-parole
Triumvirate Environmental inc
robert.murray@stantec.com



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Objet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur – Questions complémentaires – DQ1

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **7 octobre** prochain à **14h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j

Projet Contrecœur
Première série de questions

TRIUMVIRATE

1. a) Dans la modélisation des conséquences d'un rejet provenant d'un réservoir d'huile organique, veuillez motiver le choix de la température ambiante de 25°C comme valeur de température journalière maximale, alors que les températures estivales observées au cours des dernières années au Québec excèdent régulièrement les 30°C?
b) Quel serait l'effet du choix d'une température de 30°C sur la modélisation de la dispersion du nuage toxique (une plus grande évaporation des composés du liquide se produit à des températures plus élevées), plus précisément sur l'ampleur de la dispersion potentielle du nuage toxique?
2. Lors de l'identification des risques, « le BLEVE n'a pas été considéré parce que les réservoirs d'huile organique/solvant considérés ont une pression de service maximum admissible (PSMA) de 1,3 kPa(g), ce qui est de beaucoup inférieur au 1,21 x PSMA utilisés dans les calculs de BLEVE. En d'autres termes, il y aurait défaillance des réservoirs avant d'atteindre ce seuil ».
 - a. Veuillez élaborer davantage sur le raisonnement qui sous-tend votre conclusion ?
 - b. Qu'en est-il des réservoirs de stockage des autres produits sur le site (solvants), pourraient-ils faire l'objet d'un BLEVE en cas d'incendie ?
3. Étant donné que les équipements du procédé ne sont pas abrités dans un bâtiment fermé, quelles seraient les incidences des conditions hivernales sur la sécurité des opérations ?
4. Dans votre échelle d'estimation de l'importance des impacts résiduels (IR) qui subsistent après l'application des mesures d'atténuation, vous déterminez des IR non importants (dont l'impact résiduel est jugé d'importance moyenne ou mineure sur la base de la grille présentée au tableau 7-3, PR3.1) et des IR importants (lorsque malgré l'application des mesures d'atténuation, l'impact résiduel demeure d'importance majeure sur la base de la grille du tableau 7-3).
 - a. Pour quelles raisons n'avez-vous pas établi des classes d'IR qui subsistent après l'application des mesures d'atténuation séparément, soit « d'importance moyenne » et « d'importance mineure », puisque les valeurs présentées dans aux tableaux 7-1, 7-2 et 7-3 permettraient de le faire?
 - b. Veuillez présenter l'évaluation de l'importance des IR après l'application des mesures d'atténuation en considérant trois classes soit « d'importance majeure », « d'importance moyenne » et « d'importance mineure », pour tous les indicateurs présentés à la section 8.4 (PR3.1).

Questions des citoyens

1. À l'aide d'un schéma du site qui accueillerait l'unité ATDU, veuillez réexpliquer la gestion des eaux de pluie sur le site du projet en précisant notamment comment vous allez éviter que les eaux pluviales potentiellement contaminées par des matières dangereuses ne se mélangent avec les eaux de pluies non contaminées.
2. Quel serait le nombre total de camions par jour qui circuleraient sur la montée de la Pomme en tenant compte des tous les intrants et extrants et en incluant les camions nécessaires à la gestion de l'eau ?
3. Pour les années 2021 à 2023, veuillez fournir une estimation du kilométrage lié au transport des MDR vers le site de Triumvirate à Contrecoeur selon leur provenance (Québec, Canada, États-Unis).
 - a. Veuillez également fournir une estimation projetée du kilométrage pour les trois premières années d'opération de l'ATDU en tenant compte de la quantité supplémentaire de MDR qui seraient reçue.
4. Pour la situation actuelle, quel est le kilométrage associé respectivement au transfert des matières valorisées et des matières éliminées vers leur destination finale ?
 - a. Veuillez fournir les mêmes données pour les trois premières années d'exploitation de l'ATDU.
5. À la page 5 du résumé de l'étude d'impact (PR6) sur l'environnement déposé au ministre, Triumvirate présente 4 variantes considérées comme options de projet. À la page 6 du même document, Triumvirate explique que la variante 1 est retenue car c'est la variante qui permet notamment le moins de transport. Or, en cours de séance publique du BAPE, il a été mentionné que 54 % des approvisionnements proviennent des États-Unis.
 - a. Comment Triumvirate peut-il considérer un gain au niveau du transport si 54 % des matières premières proviennent des États-Unis ?
6. Concernant le dispositif d'oxydation thermique, communément nommé torchère, la flamme sera-t-elle visible et qu'advient-il des émissions rejetées si celle-ci cessait de fonctionner adéquatement, c'est-à-dire qu'advient-il des gaz non-condensables (GNC) ainsi libérés dans l'atmosphère ?